

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « développement économique et urbanisme »

Séance du 16 novembre 2009

Séance du 22 octobre 2009

14 Cession à Monsieur Rodrigue d'une parcelle sise ruelle Saint Sauveur, parcelle cadastrée section AR n°275

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes PAMART, M'BAYE, BARBETTE, M. MACHU, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

M. RIFI-SAIDI

M. SEGUIN

Mme FÉVRIER

Mme SOKOLONSKI

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. BOULHAMANE

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. MACHU

Pouvoir à : M. TAHI

39

39

34

■ **Rapport de présentation :**

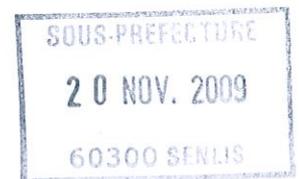
Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

Monsieur Rodrigue, domicilié 1 ruelle Saint Sauveur à Creil, souhaite acquérir une partie de la parcelle voisine de sa propriété dans le but de procéder à une extension de son habitation et de résoudre le problème de mauvais état de l'actuel mur de séparation. Cette parcelle, propriété de la commune, a été délimitée par le cabinet de géomètre-experts Aéby-Moizard et Associés. Elle est cadastrée section AR n°275 (AR n°76 avant division) pour une contenance de 59 m² selon le plan de masse ci-annexé.

En date du 5 octobre 2009, France Domaine a estimé la valeur vénale de cette parcelle à 2 950 euros.

Il vous est proposé d'accepter cette cession dans ces conditions.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu l'estimation de France Domaine en date du 5 octobre 2009,
Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme » en date du 22 octobre 2009,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1 :

d'accepter la cession de la parcelle cadastrée section AR n°275 au profit de monsieur Rodrigue au prix de 2 950 euros,

Article 2 :

d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération,

Article 3 :

d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits, à cet effet, au budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé réception de la Sous- Préfecture :

Jean-Claude VILLEMAIN

20 NOV. 2009

Affiché le :

20 NOV. 2009

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 20/11/09. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

CREIL

PLAN DE MASSE PLAN DE BORNAGE

Propriété de la Ville de CREIL à céder
à M. RODRIGUE Gilles

Section AR n°76p

Echelle : 1/200

Superficie réelle : 59 m²

19 FEV. 2009

AEBY-MOIZARD & Associés
Géomètres Experts
Tour Europe 4, av. de l'Europe
BP 30316 60311 CREIL CEDEX
Tél. 03 44 55 02 38 - Fax 03 44 55 80 23

AEBY - MOIZARD & Associés
Géomètres-Experts

SIÈGE SOCIAL

PERMANENCE

Tour Europe 4, Avenue de l'Europe
D.P. 30316, 60311 CREIL CEDEX
Tél. : 03 44 55 02 38
Fax : 03 44 55 80 23

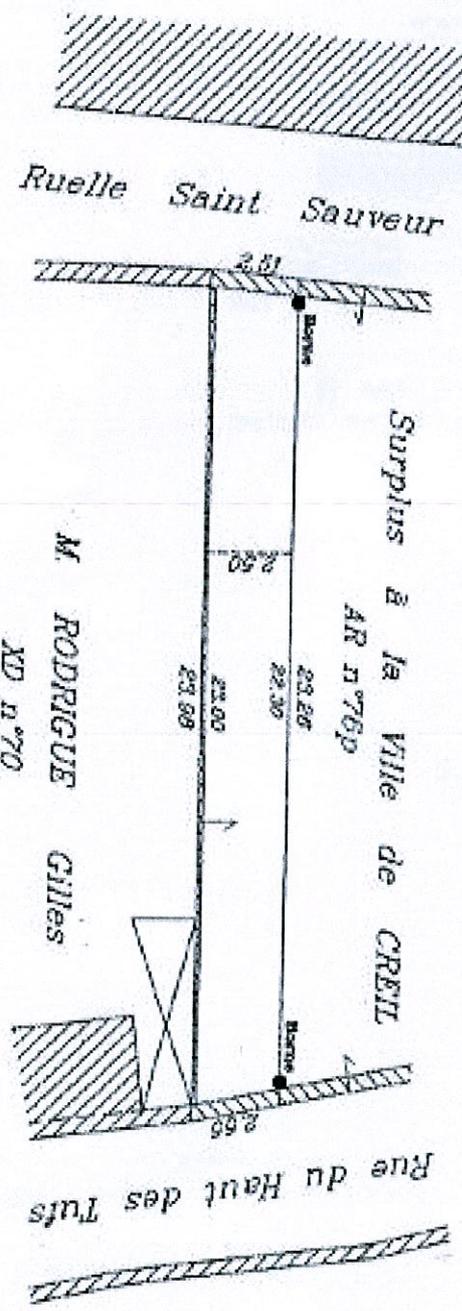
Rue de l'École des Arts et Métiers
60140 LAMBERSART
Tél. : 03 44 55 02 17

e-mail: aeby.mozard@wanadoo.fr

SOUS-PREFECTURE
20 NOV. 2009
60300 SENLIS

CADASTRE

258/007/01



• Bornes posées le 12/02/2009